



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 23 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Restrictions concernant le transport routier d'animaux vivants en France pendant la canicule

Élodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne a déclenché le niveau 3 (vigilance orange) du plan canicule ce lundi 22 juillet 2019 en raison des très fortes chaleurs annoncées par Météo France pour les jours à venir.

Les animaux peuvent également souffrir des conditions climatiques extrêmes et doivent être protégés des rayons du soleil et de la chaleur. Ils **ne doivent donc pas être transportés en cas de température élevée pouvant générer des souffrances**.

Ainsi, selon un arrêté du ministre de l'Agriculture publié ce mardi au Journal officiel, à compter de ce jour et dans les départements placés en vigilance orange par Météo-France en raison de la canicule, **le transport routier d'animaux vertébrés terrestres vivants est interdit de 13 heures à 18 heures jusqu'à nouvel ordre**.

L'interdiction s'applique aux trajets réalisés entièrement sur le territoire national, dans le cadre d'une activité économique, avec un point de départ et un point d'arrivée en France.

Cette interdiction n'est pas applicable :

- lorsque le véhicule est équipé de systèmes de dispositifs de régulation de température (climatisation, etc) ;
- si le transport concerne trois animaux ou moins ;
- pour le transport rendu nécessaire pour des raisons vétérinaires ou de protection animale ;
- au transport direct d'animaux vers un autre lieu de détention ou un abattoir autorisé par la Préfète pour des raisons de protection animale.

Pour les transports de longue durée, de plus de 8 heures, seuls les transports garantissant des conditions de températures inférieures à 30°C sont autorisés. Les contrôles du respect de ces dispositions sont renforcés.

Il est rappelé aussi aux particuliers de veiller à préserver leurs animaux de la chaleur et notamment de ne pas les laisser dans les véhicules en pleine canicule.

Lien vers l'arrêté du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038800051&categorieLien=id#JORFAR>

Contact Presse :

pref-communication@haute-marne.gouv.fr

03 25 30 52 52